

ECURIE ORLEANS

EPREUVE LONGUE DUREE

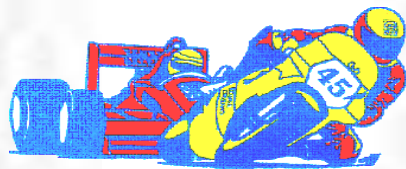
1000 Km de SOUGY

Ufolep

30 et 1 juillet 2018



REGLEMENT PARTICULIER



Circuit
d'Orléans - Sougy





**EPREUVE LONGUE DUREE UFOLEP
LES 1000 Kilomètres de SOUGY
30 et 1 Juillet 2018**

REGLEMENT PARTICULIER

A - DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

1- Programme et Horaires :

- Vendredi 29 juin 2018

- 10H 00 : Ouverture du site - Déchargement des véhicules et installation des Stands.
- 16H 00 - Contrôles administratifs - à la Direction de Course
 - Contrôles techniques - dans les stands
 - Essais des transpondeurs

- Samedi 30 juin 2018

- 08H00 - 09H00 - Essais libres.
- 09H00 - Tirage au sort de la grille de départ.
- 09H15 - Briefing et mise en place sur la grille de départ.
- 09H55 - Départ du tour de formation sous pace car.
- 10H00 - Départ lancé sous - Pace Car - de la 1^{ère} manche.
- 21H30 - Arrivée de la 1^{ère} manche et directement en parc fermé.

- Dimanche 1 juillet

- 08H30 - Ouverture du Parc fermé et directement mise en grille de départ.
- 08H55 - Départ du tour de formation sous pace car
- 09H00 - Départ lancé sous - Pace Car - de la 2^{ème} manche..
- **Baisser du drapeau à damier sur le premier équipage à franchir les 1000 Km .**
- 17H30 - Fin de la course quelle que soit la distance accomplie.
- 18H00 - Remise des prix

2- Concurrents et équipages :

- La participation à l'épreuve implique de la part du concurrent sa soumission entière et sans limite au présent règlement.
- Un équipage est composé de : minimum 4, maximum 7 pilotes. Il peut être entièrement féminin, masculin ou mixte.
- Chaque pilote doit avoir 18 ans minimum et être en possession de son permis de conduire valide le jour de l'épreuve.
- Le droit d'engagement est fixé à **80.00 €** par pilote avec publicité organisateur éventuelle (minimum de 4 pilotes par équipage)
- Les engagements, accompagnés obligatoirement du règlement, seront reçus à l'adresse suivant :

PAINCHAULT Jean-Claude 459 rue du Lac 45770 SARAN Mail : jc.painchault@orange.fr Tél. **06 86 50 90 90**

- Les chèques devront être libellés à l'ordre de **l'ECURIE ORLEANS**
- Date limite de réception : dès l'envoi des dossiers. Clôture des inscriptions dès les 35 équipages atteints ou au plus tard le **11 juin 2018**
- Renseignements : **Pascal PERDEREAU 06 30 45 70 66** ou perdereau45520@gmail.com
- Chaque pilote doit être en possession d'une licence Ufolep type R 6 en cours de validité
- L'équipage doit obligatoirement fournir un bénévole, possesseur d'une licence Ufolep - Dirigeant - minimum, qui se tiendra à disposition de la Direction de course.
- Un pilote ne pourra être engagé que sur une seule voiture.
- Les mécaniciens doivent être détenteurs d'une licence Ufolep - Dirigeant - minimum, pour bénéficier de la garantie assurance liée à sa licence.

3- Stands :

- Tout équipage ou groupe d'équipage devra accepter l'emplacement du stand attribué. Aucun changement ne sera autorisé.
- Votre numéro de voiture doit être placé en haut et au centre du stand. Il devra être identique au numéro apposé sur votre véhicule.
- Chaque stand aura une largeur de 8 m et une profondeur variable de 8 à 12 m.
- Seuls les barbecues à gaz aux normes NF et à foyer fermé seront acceptés.
 - Les animaux seront tolérés et devront être **obligatoirement** tenus en laisse. **Le non respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion de l'équipage sans remboursement du droit d'engagement.**
- Les accompagnateurs, non désignés par le responsable d'équipage, ne sont pas autorisés à effectuer des travaux mécaniques, assistance et panneautage pour des raisons de sécurité.

4- Carburants :

- Selon l'arrêté d'homologation N° H-16- 003 du 26 mai 2016, paragraphe 2 les réserves d'essence des différents concurrents devront être regroupées dans des bacs de rétention disposés dans un endroit protégé au moyen d'extincteurs appropriés, de sable et de pelles. Un jerrican métallique d'une capacité maximum de 20 litres et identifié du numéro du véhicule pourra être entreposé à l'arrière du stand avec un extincteur à côté.
- Il est interdit de fumer dans les stands. Un panneau interdiction de fumer devra être apposé à l'entrée de votre stand.
- Le ravitaillement en carburant se fait moteur arrêté. Il doit se faire en combinaison de protection, avec la présence d'un autre membre de l'équipage, également en combinaison fermée, qui se tiendra prêt à intervenir avec un extincteur à la main.

5- Equipement de Sécurité dans les stands :

Chaque stand devra être équipé :

- 1 Extincteur poudre de 6 kg minimum, date de vérification en cours de validité, situé à l'avant du stand.
 - 1 Extincteur neige carbonique de 6 kg minimum, date de vérification en cours de validité, situé à l'arrière du stand.
 - 1 Bac contenant 50kg de sable, largement ouvert et équipé d'une pelle.
- Tous ces équipements devront être identifiés du numéro du véhicule.
- En cas de meulage ou soudage dans le stand, un membre de l'équipage doit se tenir prêt à intervenir avec un extincteur à la main.

6- Contrôles administratifs

- Chaque pilote devra présenter :
 - Permis de conduire.
 - Licence Ufolep type R 6 en cours de validité.

7- Contrôles techniques

- Le véhicule devra avoir effectué un pré-contrôle avant de se présenter aux vérifications techniques.
- Présenter le passeport technique du véhicule.
- L'équipage devra être au complet et présenter son équipement de pilote.
- Harnais 4 points bien adapté à la morphologie du pilote.
- A l'issue des vérifications le passeport sera validé par le contrôleur technique.

8- Transpondeurs ;

- Chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur permettant le comptage des tours. Il devra être branché en direct sur la batterie.
- A l'intérieur du véhicule tous les appareils de communication fonctionnant avec l'émission d'ondes seront interdits pour ne pas perturber les dits transpondeurs.

9- Equipement du pilote

- Casque homologué devant porter l'étiquette avec la mention NF - CE ou EX l'étiquette doit être parfaitement lisible et solidement fixé au casque.
- Minerve
- Combinaison intégrale, de préférence ignifugée. Acceptée avec plus de 50% de coton.
- Vêtements et sous-vêtements en coton.
- Gants intégraux. Pas de gants de conduite avec doigts ouverts.
- Chaussures montantes fermées.

10- Identification des véhicules :

- Tourismes essence	T1	de 0 à 1200 cm3	Plaque blanche – N° noir
	T2	de 1201 à 1400 cm3	Plaque jaune - N° noir
	T3	de 1401 à 1700 cm3	Plaque bleue - N° blanc
	T4	de 1701 à 2000 cm3	Plaque rouge - N° blanc
- Protos essence	P1	de 0 à 1500 cm3	Plaque blanche - N° rouge
	P2	de 1501 à 2000 cm3	Plaque jaune - N° rouge
- Tourismes diesel	T1	de 0 à 1500 cm3	Plaque avec diagonale jaune et blanc - N° noir
	T2	de 1501 à 2000 cm3	Plaque avec diagonale bleue et rouge – N°jaune
- Protos diesel	P1	de 0 à 1500 cm3	Plaque avec diagonale jaune et blanc - N° rouge
	P2	de 1501 à 2000 cm3	Plaque avec diagonale Bleue et rouge – N°blanc

- Les véhicules - Turbo - sont interdits.

11- Briefing

- Tous les pilotes et commissaires de course devront être présents au briefing. Celui-ci se déroulera sur la piste, devant la direction de course le samedi à 9H15.
- L'ordre de placement sur la grille sera déterminé par tirage au sort le samedi 30 juin à 09H00.

12- Grille de départ :

- Le Samedi à 09H15 toutes les voitures devront être sur la grille de départ pour la mise en grille A partir de ce moment aucune intervention sur le véhicule ne sera acceptée. Le départ sera donné à 10H00.

13- La course :

- 35 véhicules maximum participeront aux 1000 kilomètres de SOUGY. Un seul pilote sera présent à l'intérieur du véhicule et seuls les pilotes munis d'un bracelet seront autorisés à prendre part à l'épreuve.

14- Le circuit :

- L'épreuve se déroule sur le circuit d'Orléans Sougy entièrement en terre compactée d'une largeur comprise entre 12 et 16m et d'une longueur de 1000 m, ce qui implique 1000 tours de circuit pour accomplir les 1000 kilomètres.

- Dans toute la partie où le public se trouve en surplomb d'au moins 4m, un triple rail de sécurité d'une hauteur de 1 m sécurise la piste.

- Sept postes de commissaires équipés d'extincteurs et de radios en liaison avec la direction de course assurent la sécurité. Les postes 1 - 2 et 7 sont équipés de feux de signalisation.

- L'entrée sur la piste, avant le poste 2, est gérée par un commissaire à l'aide d'un feu.

- Si moins de 20 véhicules l'entrée piste pourra se faire devant la buvette de la plage et sera géré par un commissaire et le feu tricolore.

- La sécurité des pilotes sera assurée par les moyens suivants.

- Un médecin
- Des secouristes
- Un véhicule d'intervention rapide (Direction de course)
- Un véhicule d'intervention rapide (Médecin)
- Matériel de levage et remorquage sur le circuit
- Liaison avec les pompiers (téléphone filaire) Centre de secours informé.
- Liaison avec le SAMU45 (téléphone filaire) Service informé.
- La sécurité incendie sur la piste sera assurée par les commissaires formés et licenciés.

15- Arrêt de la course :

- Les organisateurs et le directeur de course se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment pour des raisons d'accident grave, de mauvais temps ou pour toute autre raison qui ne permet pas d'assurer au maximum la sécurité de l'épreuve.

- Aucune réclamation ne sera possible. Si plus de 75 % de l'épreuve est accompli un classement sera établi.

16- Panne d'un véhicule :

- En cas de panne sur le circuit, d'incident ou accident, il est interdit au pilote de pousser son véhicule. Dans la mesure du possible il se met en sécurité derrière le rail ou sur le talus en attendant l'intervention du dépanneur, qui se fera sous *pace car*.

17- Accès aux stands :

- En entrée de stand et en sortie de stands la circulation doit se faire à vitesse réduite. Dans les stands la vitesse est limitée à 15 km/h. Un panneau à l'entrée des stands rappellera cette obligation, des contrôles seront effectués.

Une pénalité de 10 tours par tranche de 10 km/h sera appliquée.

18- Parc fermé :

- Après l'arrêt de la course à 21H30 le samedi soir, tous les véhicules seront mis directement en parc fermé. Si un véhicule ne peut rejoindre le parc fermé, le responsable d'équipage devra le signaler à la direction de course. Une pénalité de 100 tours sera appliquée.

B - ORGANISATION :

1-Responsable de stand :

- Lors de l'inscription le responsable de stand pour chaque équipage sera indiqué à l'organisateur. Il sera l'interlocuteur unique avec les organisateurs et le directeur de course.

2- Rôle du bénévole mis à disposition de l'organisation,

- Le bénévole désigné pour aider l'organisation le sera pour la durée totale de l'épreuve, en conséquence il ne pourra être pilote.

Il recevra de l'organisation un planning en même temps que le contrôle technique.

- Le samedi matin il recevra une formation de capacité commissaire de piste. Cette formation lui permettra d'être commissaire stagiaire pour la saison. Il pourra officier sur d'autres manifestations : épreuves de longue durée ou de Poursuite Terre UFOLEP, à la condition d'être assisté d'un commissaire titulaire.

- Toute personne ayant déjà effectué son stage de formation n'est pas soumise à ce stage. Elle devra présenter son livret d'officiel ou son badge le jour de la course pour vérification et validation éventuelle.

- Le commissaire désigné peut être un pilote Ufolep affilié à une association Ufolep de sports mécaniques Auto ou Moto risque 6, avec un minimum de deux ans de pratique, il devra assister à la formation.

- Le bénévole proposé peut également être un commissaire titulaire d'une licence UFOLEP pour l'année en cours.

3- Obligations du commissaire :

- Le commissaire est tenu de respecter son planning horaire dans le cadre de ses fonctions. Si l'équipage ne participe pas à la totalité de l'épreuve, il doit s'assurer que le commissaire reste à la disposition des organisateurs et celui-ci doit assurer les vacations indiquées sur le planning qui lui a été fourni.

4- Publicité :

- L'organisateur se réserve le droit d'imposer un annonceur ou des couleurs particulières sur l'ensemble des véhicules participant à l'épreuve. Les sponsors apposés individuellement sur chaque véhicule sont autorisés.
Si un équipage veut apposer une banderole ou un panneau d'annonce il devra en faire la demande à l'organisation.

5- Divers :

- Tout stand de vente d'objets divers, boissons, nourriture, services est interdit. Un équipementier automobile pourra être accepté à condition d'être immatriculé au registre des métiers ou registre du commerce (Kbis) en présentant un extrait de l'inscription au dit registre. Il devra en faire la demande préalable à l'organisation en fournissant les pièces demandées..

C - PENALITES :

- Des contrôles du taux d'alcoolémie peuvent être effectués par alcotest. Le contrôle positif entraînera obligatoirement l'exclusion de l'épreuve pour le membre concerné tout en permettant au reste de l'équipage de continuer l'épreuve.
- Sur décision de la direction de course l'exclusion pourra également être prononcée pour : Touchettes volontaires et répétées, non-respect des drapeaux, vitesse excessive dans les stands, conduite anti sportive.
- Si le commissaire désigné par un équipage, n'a pas pris sa fonction le véhicule correspondant sera immobilisé jusqu'au remplacement effectif.
- Le chef d'équipage est responsable de toute son équipe. Un équipage qui aura une conduite anti sportive ou un mauvais comportement donnera lieu à des sanctions qui pourront aller jusqu'à l'exclusion totale de la manifestation.
L'équipage exclu ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

D - CLASSEMENTS :

Seront établis :

- Un classement - SCRATCH - de toutes les catégories confondues.
- Un classement pour les catégories T1 – T2 et P1 - Essence -
- Un classement pour les catégories T3 - T4 et P2 - Essence -
- Un classement de toutes les catégories confondues - Diesel -

E - DIVERS :

1 - Eclairage :

- En plus des deux feux stop d'origine, le véhicule sera équipé de feux STOP supplémentaires équipés d'une ampoule 15 Watts au niveau de la lunette arrière. Ils seront placés entre 0.80m et 1.50 mètres du sol.
- Un feu rouge « Anti crash » sera apposé en partie arrière centrale. Il sera équipé d'une ampoule de 21 watts et sera allumé en permanence. Comme les feux STOP il devra être posé entre 0.80 m et 1.50 m et sur la même ligne.

2 - Pneus :

- Seront utilisés tous les pneus Type été du commerce, quelle que soit leur marque.
- Pour les pneus hiver seront acceptés les profils suivants : sculpture directionnelle, sculpture asymétrique, taux d'entaillage important, forte lamellisation, large rainure.
- Les pneus terre et les pneus cloutés sont interdits.

3 - Application du règlement :

- Durant toute la durée de l'épreuve, les commissaires techniques se réservent le droit de vérifier à n'importe quel moment la conformité du véhicule avec le règlement général de Poursuite sur Terre et le règlement particulier.
- Si pour des raisons de sécurité, un véhicule venait à présenter des risques pour son pilote, pour les autres pilotes, les autres membres de l'organisation, le responsable de la direction technique, le Directeur de course, le représentant de l'association ou son délégué, se réservent le droit d'arrêter le véhicule pour réparation ou prononcer l'exclusion.
- **Tout point non prévu dans le présent règlement sera examiné par la direction de course et l'organisateur et leur décision sera irrévocable.**

4 - Identification des intervenants :

- Lors des contrôles administratifs tous les membres de l'équipage seront dotés d'un bracelet type « Tyvek » portant leur nom et leur numéro de véhicule. Ils devront être portés pendant toute la durée du week-end.
- Les accompagnants non munis d'un bracelet ne pourront accéder à la zone des stands.
- Couleurs utilisées :

- Bracelet Bleu pilotes.	Accès général
- Bracelet Rouge mécaniciens	Accès stands
- Bracelet Vert commissaires	Accès général
- Bracelet Violet Direction de course, organisateur	Accès général
- Bracelet Orange Dépannage, secouristes, médecin	Accès général
- Badge Organisation générale	Accès zones public

- **Point GPS : N 48° 03 458' – E 001° 45 700**

